

QUE PEUVENT APPORTER LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION A L'AMELIORATION DE LA GESTION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST ?

Note conceptuelle

1. Description du contexte

La lutte contre la faim dans le monde stagne depuis plus d'une décennie. Le nombre de personnes sous alimentées est estimé à 1,02 milliard en 2009, selon la FAO. En Afrique sub-saharienne, le nombre de personnes sous-alimentées est estimé à 34,7 millions entre 2004 et 2006. Selon la série Lancet 2008, la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans en Afrique de l'Ouest est de 24%, soit environ 10,7 millions. La plupart des pays de cette région présentent des progrès insuffisants pour l'atteinte des OMD en 2015. Parmi eux, quatre (4) pays, à savoir, la République de Guinée, la Sierra Léone, le Niger et le Burkina Faso n'ont pratiquement pas réalisé des progrès, selon le rapport de l'UNICEF, 2009.

Comme d'autres régions, le Sahel et l'Afrique de l'Ouest sont affectés par de nombreux chocs, dont la crise alimentaire, la crise énergétique, l'avancée de la désertification ou les changements climatiques. Ces facteurs ont remis au rang des priorités les problématiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Bien que les mécanismes exacts et les solutions puissent différer, il y a un consensus au sein des acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sur le fait que certains principes de base devraient caractériser le combat contre l'insécurité alimentaire, notamment :

- Les causes et déterminants de l'insécurité alimentaire doivent être mieux compris et partagés par toutes les parties prenantes. La sécurité alimentaire est encore trop souvent perçue comme un secteur alors qu'elle est un concept multisectoriel qui doit prendre en compte à la fois la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité des aliments ;
- Des outils sont requis pour caractériser différentes situations de sécurité alimentaire sur la base de paramètres clefs, de manière à encourager le consensus et améliorer les réponses à ces situations ;
- Une meilleure coordination des réponses est nécessaire ;
- Le lien entre l'information produite pour suivre l'état de sécurité alimentaire d'une population et l'action pour prévenir ou gérer une crise doit être renforcé.

Dans ce contexte, les Etats sahéliens en particulier apparaissent plus fragiles, d'autant plus que la hausse récente des prix des céréales a mis en péril les quelques progrès réalisés. Quelques chiffres illustrent cette situation :

- 40 % des Sahéliens connaissent des périodes d'insécurité alimentaire ;
- 30 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique ;
- On estime que 10 à 20 % des terres agricoles et pastorales sont fortement dégradées ;
- La région Afrique de l'Ouest reçoit selon les zones 50 à 200 mm de pluies en moins par rapport à la moyenne sur 30 ans et connaît une plus forte fréquence des inondations ;
- Seulement 20 % des terres irrigables sont aménagées ;

- Les flux régionaux de produits alimentaires locaux concernent seulement 15 % des échanges de produits agroalimentaires.

La région sahélienne est par ailleurs confrontée à une croissance démographique de 2,5 % par an. Elle doit composer avec des problèmes de sécurité alimentaire qui changent de nature et avec le phénomène des changements climatiques qui limite les activités économiques. Depuis 2005, la région connaît également de nouvelles crises alimentaires qui révèlent des problèmes structurels : faible accès à la nourriture en milieu rural et urbain, en raison de la pauvreté et des taux de malnutrition chronique et aiguë parmi les plus élevés du monde. Par ailleurs, les investissements pour une meilleure maîtrise de l'eau en agriculture pluviale comme irriguée sont très en dessous des besoins. Les marchés agricoles sont faiblement intégrés au plan régional et la région doit importer une partie de son alimentation dans un contexte où les prix mondiaux des céréales resteront élevés sur le moyen terme.

D'autre part, malgré l'évidence des liens entre sécurité alimentaire et nutrition/santé, la collaboration et la coordination entre les deux secteurs demandent à être développées et/ou renforcées dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest. De même, la dimension nutrition n'est pas toujours prise en compte dans les politiques et stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté. Il y a donc lieu d'appuyer l'inscription de la nutrition dans l'agenda politique au niveau national et régional et sa traduction concrète en interventions appropriées de prévention et de prise en charge de la malnutrition.

Le contexte des marchés vivriers au Sahel et en Afrique de l'Ouest est caractérisé par une grande atomisation des acteurs et l'absence ou la faiblesse, pour l'instant, des filières tirées par les grands marchés régionaux ou les supermarchés comme dans d'autres contextes africains. En effet, les marchés restent animés par un grand nombre de collecteurs, grossistes, semi grossistes et détaillants qui opèrent individuellement sur les marchés villageois de collecte, de regroupement et terminaux. Ces opérateurs économiques manquent d'une offre de services adaptés, en matière d'accès au crédit, au conseil de gestion et en marketing, parfois à l'information malgré le développement depuis une quinzaine d'années de systèmes d'information sur les marchés (SIM) dans la plupart des pays. Ces opérateurs restent faiblement structurés malgré la naissance récente d'interprofessions agricoles dans plusieurs pays de la CEDEAO. L'intégration des marchés bute encore à des entraves physiques et de tracasseries routières multiformes dans l'espace CEDEAO.

Dans ce cadre, le défi de la sécurité alimentaire apparaît plus qu'un impératif pour l'ensemble des pays au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Pour réussir ce pari de manière durable, le CILSS s'est doté en conséquence d'un Programme de travail pour la période 2009-2013 à travers des objectifs touchant autant à l'insécurité alimentaire conjoncturelle qu'à la construction d'une sécurité alimentaire structurelle. Son action s'articule autour des grands défis suivants :

- aboutir à une sécurité alimentaire durable, en traitant les aspects disponibilité, accès et nutrition de cette thématique ;
- appuyer le développement de systèmes de production agricoles et pastoraux adaptés aux changements climatiques, via une meilleure gestion des ressources naturelles, sols et eau en première ligne ;
- appuyer la montée en puissance du marché régional des produits agricoles.

L'action du CILSS sur la période 2009-2013 visera à accompagner ces tendances. On notera tout particulièrement :

- La volonté politique de relancer les investissements pour une agriculture plus productive et plus durable sous l'impulsion de la CEDEAO et du NEPAD ;
- Une population urbaine qui atteint déjà dans certains pays un accroissement rapide. La tendance à l'urbanisation va créer un marché régional d'envergure pour des agricultures d'Afrique de l'Ouest de plus en plus marchandes ;
- Une tendance au « reverdissement » du Sahel, avec de grandes zones où l'augmentation de la population s'est accompagnée d'une protection de l'arbre et d'actions de gestion durable des terres. Les formations naturelles sont progressivement remplacées par des parcs agro-forestiers où agriculture, élevage et foresterie recomposent des systèmes de production plus durables ;
- Un traitement de l'insécurité alimentaire chronique qui évolue. Les acteurs de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest commencent à développer de nouveaux outils : filets sociaux, prévention et traitement de la malnutrition au niveau communautaire, réhabilitation économique des zones à risque alimentaire. Dans ce sens, le CILSS, en relation avec ses partenaires, conduit et cherche à étendre dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest la mise en œuvre du cadre harmonisé d'identification et d'analyse des zones à risques et des populations vulnérables, un outil consensuel pour une meilleure caractérisation et une cartographie de la vulnérabilité courante des ménages dans les pays.

Le CILSS a un capital technique important qui lui permettra de s'investir sur l'ensemble de ces questions. Il déploie par ailleurs son action sur un espace plus vaste dans le cadre des politiques agricoles et environnementales régionales de la CEDEAO et de l'UEMOA, qu'il a contribuées à définir.

2. Action de la Commission européenne en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Pour accompagner le CILSS dans ses efforts de recherche de la sécurité alimentaire pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest, la Commission européenne a décidé de financer une action sous la forme d'un projet dénommé *Food Security Thematic Programme (FSTP), volet 2*.

L'action envisagée devra permettre de mieux appréhender toute la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest et d'y apporter des solutions durables et, par conséquent, contribuer à l'atteinte de l'objectif stratégique du projet FSTP volet 2 qui est d'améliorer la sécurité alimentaire des plus pauvres et des plus vulnérables et de contribuer à atteindre le premier OMD via un ensemble d'opérations qui assure la cohérence globale, les synergies et la continuité des interventions de la Communauté, y compris le lien entre l'urgence et le développement.

La description sommaire de cette action est donnée dans les paragraphes ci-dessous :

1.1. TITRE

Lien entre l'information et la prise de décision pour améliorer la sécurité alimentaire dans les pays du CILSS et de la CEDEAO

1.2. LIEU(x)

Zone CEDEAO / Afrique de l'Ouest, Mauritanie et Tchad

1.3. COUT DE L'ACTION ET MONTANT DEMANDE A L'ADMINISTRATION CONTRACTANTE

Total des coûts de l'action (A)	Montant demandé à l'administration contractante (B)	% du total des coûts éligibles de l'action (B/Ax100)
7 millions d'Euros	7 millions d'Euros	100 %

1.4. RESUME

Durée totale de l'action	48 mois
Objectifs de l'action	<p>Objectif (s) global : La sécurité alimentaire des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables dans les pays membres de la CEDEAO, la Mauritanie et le Tchad est améliorée et les pays sont soutenus pour l'atteinte du premier OMD.</p> <p>Objectif spécifique : Des décisions et stratégies efficaces de sécurité alimentaire sont mises en œuvre à travers le renforcement des acteurs régionaux et nationaux en charge de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation de l'information dans le domaine de la sécurité alimentaire.</p>
Partenaire(s)	FAO, ECHO, OCHA, PAM, AFRIQUE VERTE, CARE INTERNATIONAL, OXFAM, CATHOLIC RELIEF SERVICE, FEWS NET, SAVE CHILDREN, OOAS/CEDEAO, MSU, PROMISAM, RESIMAO
Groupe(s) cible(s) ¹	Les populations des pays de l'Afrique de l'Ouest, Mauritanie et Tchad Structures nationales et régionales et personnels en charge de la sécurité alimentaire et des systèmes d'information/directions des statistiques et politiques agricoles ; réseaux d'acteurs non étatiques d'OP et de privés, d'ONG ; Institutions de recherche ; autres à préciser
Bénéficiaires finaux ²	Populations sahéliennes et ouest africaines en particulier les ménages ruraux et urbains vulnérables à l'insécurité alimentaire, les petits producteurs et exploitants agricoles ; les femmes et les enfants vulnérables.

Résultats escomptés	<p>1). L'information sur la Sécurité Alimentaire est partagée, analysée de manière consensuelle et aboutit à des décisions stratégiques et opérationnelles permettant la mise en œuvre d'actions de sécurité alimentaire coordonnées (entre acteurs comme entre pays), et systématiquement associées à des mécanismes améliorés de suivi.</p> <p>2) Les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire collectent l'information de</p>
---------------------	--

¹ "Les groupes cibles" sont les groupes/entités qui seront directement et positivement affectés par le projet au niveau de l'objectif du projet - voir paragraphe 2.3 section II pour la liste.

² "Les bénéficiaires finaux" sont ceux à qui profitera le projet sur le long terme au niveau de la société ou du secteur au sens large

	<p>manière compatible et comparable et ont élargi leur gamme d'indicateurs afin de pouvoir analyser la sécurité alimentaire de manière holistique et avec une vision régionale ; leurs capacités de communication sont améliorées afin de permettre la préparation de documents synthétiques et pertinents destinés à appuyer la prise de décision.</p> <p>3) Les acteurs des dispositifs nationaux de sécurité alimentaires sont formés afin de pouvoir analyser les déterminants de l'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle et prendre en compte les différentes dimensions de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, utilisation et stabilité) de manière satisfaisante.</p>
Principales activités	<p>Le projet développera 3 composantes et sous-composantes d'activités articulées comme suit :</p> <p><i>Composante 1 : Renforcement de l'appui et du suivi de la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales de sécurité alimentaire.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-composante 1.1 : Appui aux dispositifs nationaux de sécurité alimentaire - Sous-composante 1.2 : Gestion des risques et capacités de résilience des systèmes alimentaires aux crises. - Sous-composante 1.3 : Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques et expériences positives. <p><i>Composante 2 : Amélioration des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et les marchés.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-composante 2.1 – Mise à niveau et promotion des systèmes d'information en sécurité alimentaire nationaux des pays de la zone CILSS et CEDEAO. - Sous-composante 2.2 – De nouvelles thématiques sont intégrées dans les systèmes d'information. - Sous-composante 2.3 - Les systèmes d'information sur les marchés sont améliorés. <p><i>Composante 3 : Renforcement des capacités des structures via une offre de formation adaptée.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-composante 3.1 : Lancement d'un mastère « Sécurité alimentaire et politiques publiques » - Sous-composante 3.2. : Lancement d'un mastère « Adaptation des pratiques agricoles aux changements climatiques» - Sous-composante 3.3. Lancement d'un mastère « Protection des plantes et agriculture durable » - Sous-composante 3.4. Appui à la formation de techniciens supérieurs en agrométéorologie, protection des végétaux et instruments.

1.5. OBJECTIFS

L'objectif global du projet est : « la sécurité alimentaire des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables dans les pays membres de la CEDEAO, la Mauritanie et le Tchad est améliorée et les pays sont soutenus pour l'atteinte du premier OMD ».

L'objectif spécifique ou la finalité du projet est : « Des décisions et stratégies efficaces de sécurité alimentaire sont mises en œuvre à travers le renforcement des capacités des acteurs régionaux et nationaux en charge de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation de l'information dans le domaine de la sécurité alimentaire ».

L'atteinte de cette finalité permettra de contribuer à l'objectif global à travers la mise en œuvre d'interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire, basées sur des stratégies et des outils efficaces. Ces stratégies seront formulées en fonction d'analyses holistiques de situations d'insécurité alimentaire conjoncturelles et structurelles, réalisées à partir d'informations de qualité.

Enfin, en accord avec le Consensus Européen pour le Développement, le projet intègre des analyses sur le changement climatique et la gestion de l'environnement qui contribue au développement durable. Il prend en compte l'approche genre à travers le développement de méthodes d'analyse de la sécurité alimentaire ventilées par genre. En outre, ce projet contribue à la bonne gouvernance à travers son action d'appui à l'intégration régionale et d'information des populations et acteurs du développement. Enfin, il contribue à offrir l'accès à l'alimentation pour les groupes les plus vulnérables et par là même au droit humain que constitue le droit à l'alimentation.

Le programme va contribuer aux principaux résultats suivants au niveau national et régional :

- L'information sur la sécurité alimentaire (SA) est partagée, analysée de manière consensuelle et aboutit à des décisions stratégiques et opérationnelles permettant la mise en œuvre d'actions de SA coordonnées (entre acteurs comme entre pays), et systématiquement associées à des mécanismes améliorés de suivi ;
- Les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire collectent l'information de manière compatible et comparable et ont élargi leur gamme d'indicateurs afin de pouvoir analyser la sécurité alimentaire de manière holistique et avec une vision régionale ; leurs capacités de communication sont améliorées afin de permettre la préparation de documents synthétiques et pertinents destinés à appuyer la prise de décision ;
- Les acteurs des dispositifs nationaux de sécurité alimentaires sont formés afin de pouvoir analyser les déterminants de l'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle et prendre en compte les différentes dimensions de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, utilisation et stabilité) de manière satisfaisante.

Pour parvenir à ses résultats, le projet développera trois (3) composantes :

1. Renforcement de l'appui et du suivi de la mise en œuvre des stratégies nationales et régionale de sécurité alimentaire ;
2. Amélioration des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et les marchés ;
3. Renforcement des capacités des structures régionales et nationales via une offre de formation adaptée.

Pour rester dans le cadre de la présente note, nous allons nous limiter volontairement à description détaillée de la composante 2 qui porte sur les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et les marchés.

COMPOSANTE 2 : AMELIORATION DES SYSTEMES D'INFORMATION SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LES MARCHES

L'importance de la dimension «marché» dans la réalisation de la sécurité alimentaire aux niveaux national et régional a été très tôt perçue par les acteurs. Ainsi, les travaux menés par le CILSS et ses

partenaires depuis les années 90, ont permis entre autres, d'avoir une connaissance sur la réalité du fonctionnement de l'économie régionale.

Depuis quelques années, le marché régional connaît un dynamisme marqué du fait de la conjugaison de beaucoup de facteurs : le développement des voies de communications intra et inter pays, l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), la libéralisation des régimes économiques et commerciaux aussi bien aux plans national que sous-régional qui influent de manière significative sur l'évolution des échanges de produits agricoles et agroalimentaires, le niveau des approvisionnements des marchés et l'accès des populations aux produits.

Cependant, malgré le dynamisme affiché par le marché régional depuis quelques années, les échanges de produits agricoles et agroalimentaires intra et inter régionaux sont encore faibles du fait notamment du déficit d'informations commerciales à temps réel à l'attention des acteurs directs du marché, du déficit de professionnalisme des acteurs, de la faiblesse ou de l'absence des SIM dans certains pays, de la faiblesse d'organisations /structuration des acteurs, de la persistance des entraves multiformes aux échanges de produits agricoles et agroalimentaires dans l'espace ouest africain. Ceci a permis de subdiviser l'Afrique de l'Ouest en trois sous-espaces socio-économiques et d'échanges à savoir : le sous-espace centre (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger et Togo), le sous-espace Ouest (Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Guinée Conakry, et Sénégal) et le sous-espace Est (Bénin, Nigeria, Niger, Cameroun et Tchad). Ainsi, les pays membres du CILSS s'insèrent harmonieusement dans les dynamiques d'intégration sous-régionale (CEDEAO, CEMAC, UEMOA) en général et, en particulier, celle de la construction du marché commun ou unique sous-régional des produits agricoles et agroalimentaires en particulier. Les déterminants de la sécurité alimentaire ont évolué ces dernières années vers une dépendance accrue vis-à-vis des marchés pour les approvisionnements, une fragilisation des économies familiales, un affaiblissement des stratégies traditionnelles d'adaptation face aux crises et en particulier des filets sociaux traditionnels.

Le besoin d'amélioration de la qualité de l'analyse de la sécurité alimentaire ainsi que de renforcement du lien entre l'information et la prise de décision reflète le manque d'adéquation entre l'information produite, trop centrée sur les chiffres de productions céréalières et les besoins des décideurs. Cette composante contribuera à renforcer et mettre à niveau les systèmes d'information nationaux via des missions d'appui des experts du CILSS. Sans répliquer des systèmes identiques, elle dégagera un socle minimum de données d'intérêt régional, applicables à l'ensemble des pays. Ces données de base, recueillies de manière identique, seront circulées et articulées au niveau régional. Des sous-groupes de pays pourront également être constitués (autour d'un bassin de production commun...).

Les activités qui seront menées dans le cadre de cette composante sont des appuis à des systèmes d'information qui fourniront des données aux deux premières composantes d'AGRIS (Système d'information agricole de l'Afrique de l'Ouest): « Facteurs naturels, production et sécurité alimentaire » et « Marchés et opportunités d'échanges ». Le système « AGRIS » est soutenu par la CEDEAO. Le CILSS a mené de bout à bout la formulation du Système AGRIS et sera impliqué dans sa mise en œuvre.

Trois sous-composantes seront développées en rapport avec i) la mise à niveau et la promotion des systèmes d'information nationaux sur la sécurité alimentaire ; ii) l'intégration de nouvelles thématiques dans les systèmes d'information ; et iii) l'amélioration des systèmes d'information sur les marchés. En plus de celui du CILSS et de l'assistance technique long terme du projet, elles bénéficieront de l'appui d'une assistance technique court terme ainsi que des projets FAO et Joint Research Center (Centre Commun de Recherche) ou JRC.

☞ **Sous-composante 2.1 : Mise à niveau et promotion des systèmes d'information nationaux en sécurité alimentaire des pays de la zone CILSS et CEDEAO.**

Certains pays possèdent des systèmes d'informations performants, tandis que d'autres ne produisent que peu d'informations. Par ailleurs, les informations produites ne sont souvent pas comparables car de nature différente ou collectées suivant des méthodologies non compatibles. Dans ces conditions, il est difficile de bien prendre en compte le poids de la dimension régionale dans l'analyse de la disponibilité et de l'accessibilité des aliments.

Par ailleurs, l'information produite est souvent sous valorisée car diffusée de manière peu efficace. En conséquence, le projet s'attachera à :

- **A.2.1.1. Mettre à niveau les systèmes nationaux des pays de la zone CILSS-CEDEAO**

Ceci constitue une continuation des efforts réalisés par le CILSS depuis quelques années et appuyés par les anciens projets Diagnostic permanent (DIAPER) et (Stratégie régionale de sécurité alimentaire (SOSAR/UE). Des données de base, recueillies de manière identique, seront analysées et articulées au niveau régional de manière à dégager des critères pertinents à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest. Des sous-groupes de pays aux préoccupations similaires (criquets pour les pays sahéliens, flux de cultures de rentes pour les pays côtiers) et aux systèmes d'informations plus proches pourront également être constitués. Certains pays pourront choisir de focaliser une partie de leur système d'information sur un bassin de production commun. Cette activité rentre dans le cadre de l'établissement du bilan alimentaire dans les pays et s'appuiera sur l'harmonisation des méthodes de collecte des données primaires et le renforcement des systèmes d'information sectorielle sur la sécurité alimentaire (agriculture, élevage, pêche, sylviculture, etc.).

- **A.2.1.2. Renforcer les capacités dans les domaines de l'enquête agricole, de la gestion de bases de données, du suivi des marchés et de l'analyse des prix, des techniques de publication et de diffusion des données, de la télédétection et des systèmes d'information géographique.**

Cette activité implique aussi bien la formation que l'achat de logiciels et matériels de traitement.

Les données recueillies par les dispositifs de suivi de la sécurité alimentaire ainsi que les outils de collecte et traitement de données (enquête agricole) seront améliorés et harmonisés à l'échelle régionale. Ce travail sera basé sur les indicateurs du cadre harmonisé mais se fera de manière différenciée et adaptée aux différents besoins des pays sans chercher à répliquer le cadre harmonisé qui, pour certains pays, constitue un objectif trop ambitieux à moyen terme. Ces derniers incluront également la surveillance des fléaux et des calamités naturelles. Cette activité sera étroitement coordonnée à travers les activités du projet de Prévention et de gestion des crises alimentaires (PREGEC) à partir de la première année, par le renforcement des capacités dans les domaines des enquêtes agro-pastorales (Techniques de collecte GPS, Gestion de Bases de Données, Charte de qualité des données statistiques, etc).

En 2011, des programmes de renforcement des capacités sont prévus sur le modèle de prévision des rendements aux cultures de la zone humide (racines et tubercules), l'enquête agricole et la gestion des bases de données agricoles. Une base régionale de données sur les marchés agricoles sera également mise en place dans le cadre de cette activité. Il sera organisé un atelier de partage et de transfert du logiciel de prévision des rendements des cultures des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest.

En outre, les efforts fournis par les Institutions de recherches nationales en collaboration avec les centres internationaux et régionaux spécialisés dans le domaine de population & développement et

de la recherche agricole au sens large ont permis de générer un nombre important de bases de données, de technologies et connaissances pouvant être mises à la disposition des utilisateurs. Une des actions consistera durant la mise en œuvre du projet, à mettre à jour, valoriser et diffuser la base des profils démographiques et socio-économiques élaborée et mise en ligne par le CILSS pour informer le dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires par la mise à disposition des effectifs et composition par âge et sexe de la population urbaine et rurale des pays membres du CILSS ainsi que d'autres indicateurs démographiques et socio-économiques spécifiques.

En 2011, il s'agira également de mettre à jour, valoriser et diffuser les bases de données du CILSS sur les profils démographiques et socio-économiques. Ceci permettra de saisir et de valider des données nouvelles et des indicateurs démographiques et socio-économiques plus récents au niveau de la base de données dans au moins trois pays. L'année 2012 et les années suivantes seront consacrées à leur mise en ligne, leur publication et la collecte de nouveaux indicateurs.

- **A.2.1.3. Etablir des mécanismes spécifiques techniques et institutionnels pour faciliter la coordination et l'harmonisation des différents systèmes d'information nationaux**

En matière de système d'information sur la sécurité alimentaire, le CILSS a mis en place depuis les années 1999, un dispositif régional de veille pour la prévention et la gestion des crises alimentaires (PREGEC). Il a ainsi acquis un plus value dans le travail en réseau et la concertation régionale. A travers l'existence de ce réseau opérationnel de prévention des crises alimentaires qui s'exportent aujourd'hui vers les autres régions d'Afrique et se fondant à la fois sur les domaines de compétence et l'expérience du CILSS, les améliorations en cours sur les dispositifs de prévention et d'alerte précoce et les particularités des pays côtiers, il est possible d'identifier des axes d'intervention sur lesquels il sera proposé de renforcer les cadres de concertation et d'établir des mécanismes techniques et institutionnels pour faciliter la coordination et l'harmonisation des différents systèmes d'information nationaux. Les concertations du dispositif PREGEC seront poursuivies chaque année en mars, en juin, en septembre et novembre.

Dans le court et moyen termes, il s'agira d'adapter les outils de prévision et de prévention pour répondre aux besoins des pays et de renforcer les capacités des services nationaux dans l'établissement et l'interprétation des données. Le PREGEC sera un des cadres clefs de l'articulation des systèmes d'information entre eux. Cette activité sera mise en relation avec le processus AGRIS qui sera le moteur de recherche dans l'analyse, le réseautage et la gestion des données. Le réseau FEWS NET, l'un des plus importants utilisateurs d'informations sur la sécurité alimentaire avec le CILSS, est particulièrement ouvert à la coopération autour de cette activité. Il est à noter que plusieurs pays auraient manifesté de l'intérêt pour la mise au point d'un dispositif couvrant l'ensemble de la sous région et organisant la collecte d'informations sur la situation alimentaire au niveau de différents bassins de production. Dans le cadre de cette activité et dès la première année, l'application de la charte de qualité des données sera évaluée dans 5 pays (Sénégal, Mauritanie, Guinée Bissau, Tchad, Mali) et étendue à l'ensemble de la région les autres années.

↳ **Sous-composante 2.2: De nouvelles thématiques sont intégrées dans les systèmes d'information**

Des systèmes d'information ont été créés dans la plupart des pays, notamment à travers des projets de la Commission Européenne tels que le DIAPER. Ces systèmes d'information s'appuient sur une enquête agricole permanente et de plus en plus sur le croisement de données multisectorielles. Ces systèmes ont souvent été orientés vers l'alerte précoce (SAP) afin de faire face à l'insécurité alimentaire conjoncturelle dans la région.

Néanmoins, les systèmes d'information existants sont souvent basés sur une approche fortement liée à la production agricole, aux disponibilités alimentaires et au suivi des prix. Ils manquent de capacités pour prendre en compte les flux transfrontaliers et les revenus liés à la diversification des activités. L'accès des populations aux denrées alimentaires est donc mal intégré aux systèmes. De même, la situation nutritionnelle des familles est souvent mal connue ou expliquée. Les populations urbaines sont souvent non prises en compte dans l'analyse de la sécurité alimentaire. L'inclusion de nouveaux indicateurs dans les systèmes d'information est devenue une nécessité. Il s'agira donc de :

- **A.2.2.1. Renforcer les capacités de collecte de données sur les productions animales et non céréalières (tubercules et racines, fruits et légumes...) et faire le lien entre ces productions et leurs marchés**

Cette activité rentre dans le cadre de l'établissement annuel du bilan alimentaire dans les pays et s'appuiera sur le développement de méthodologies de collecte appropriées aux pays côtiers et concernant les produits vivriers non céréalières et l'élevage. Le renforcement des capacités des cadres nationaux se fera à travers un atelier régional de formation sur le modèle de prévision des rendements des cultures et des ateliers nationaux sur les méthodes d'enquête agricole, de gestion et de valorisation des bases de données sur les marchés et sur les profils démographiques et socio-économiques.

- **A.2.2.2. Intégrer des indicateurs nutritionnels et de qualité de produits alimentaires dans les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire en milieu rural et urbain.**

Une des grandes leçons apprises à la suite de la crise alimentaire et nutritionnelle de 2005 a été la non disponibilité de données permettant de suivre la situation nutritionnelle de la population, en particulier les enfants de moins de 5 ans qui constituent une frange assez vulnérable. Pour combler cette imperfection, il a été initié le processus de prise en compte de la nutrition dans les enquêtes agricoles. A cet effet, une fiche supplémentaire est élaborée pour saisir les données nécessaires (anthropométrie, morbidité des deux dernières semaines, quelques caractéristiques socio-économiques). La collecte des données est suivie du traitement et de l'analyse. Au cours de chacune des étapes jusqu'à la diffusion des résultats, la partie nationale a l'entière responsabilité de la conduite des activités, le CILSS et ses partenaires assurant la conformité de la démarche méthodologique. Les informations produites dans le cadre de ces systèmes permettront d'élaborer la cartographie de la situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et une meilleure définition des zones à risque. Il s'agira d'abord de renforcer les capacités des acteurs nationaux à la collecte, l'analyse et l'interprétation des données nutritionnelles et enfin à la mise en œuvre effective dans certains pays.

Pour la première année de mise en œuvre, il est prévu de conduire cette démarche dans trois (3) pays dont deux (2) sahéliens (Mali, Gambie) et un (1) pays côtier (Bénin). Les résultats de ces initiatives feront l'objet de large partage au niveau national et régional, au cours des réunions de concertation.

Par ailleurs, malgré l'importance croissante de la population urbaine qui s'accompagne d'une paupérisation grandissante, il n'existait pas au niveau des pays du CILSS d'instrument de suivi spécifique dédié à cet espace. La crise de 2008 est venue souligner ce fait. Après une première étape de test, il a été décidé d'instaurer un suivi de la Vulnérabilité alimentaire en milieu urbain (VAMU). Il se fonde sur une enquête statistique régulière qui a pour envergure la capitale des pays et utilise un échantillon représentatif de la population urbaine. Les informations collectées dans ce cadre sont le score de diversité alimentaire, l'échelle d'insécurité alimentaire et les données anthropométriques sur les enfants de moins de 5 ans et leur mère. La taille de l'échantillon est prise de manière à

apprécier les variations significatives entre deux collectes sur la situation alimentaire des ménages et de la situation nutritionnelle des enfants. L'opérationnalisation est confiée à l'équipe intersectorielle composée des structures nationales intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les experts du CILSS assurent l'appui méthodologique pour la mise en œuvre de l'enquête. Une synthèse régionale des résultats des différentes VAMU permettra d'avoir un aperçu de la situation et les facteurs de vulnérabilité en milieu urbain en Afrique de l'Ouest. Pour 2010, il est prévu dans le cadre de cette convention de réaliser une (1) enquête VAMU au Mali. Pour les autres années, il s'agira de mener au moins une VAMU par année.

- **A.2.2.3. Intégrer des indicateurs spécifiques pour les systèmes d'alerte précoce (SAP) et définir les seuils de crise (appui à l'élaboration de plans de contingence dans les pays de la CEDEAO)**

Les critères d'appréciation de la situation alimentaire et nutritionnelle sont très peu différents dans l'espace CEDEAO et CILSS. A cet effet, des investigations seront menées dans les pays afin d'asseoir un minimum commun. Ceci inclura la définition et la mise en œuvre de méthodes d'évaluation du degré d'intensité d'une crise alimentaire et leur mise en rapport avec une batterie de réponses graduelles et adaptées (l'expérience du Plan National de Contingence au Niger pourra servir de référence). Une comparaison des différents plans de contingence nationaux pour faire le point sur les seuils d'alerte utilisés et les réponses associées sera effectuée. Ce processus nécessite également le renforcement des dispositifs de veille sur la sécurité alimentaire à travers l'évaluation des plans existants et leur corrélation avec un plan type de contingence. La définition des rôles et des responsabilités des acteurs compétents dans le domaine de la prévention incombe à ce même plan qui inclut également la gestion de crise et de réhabilitation, de prescrire, d'élaborer et de mettre en œuvre les accords permettant la mobilisation des moyens. Dans le moyen et le long terme, ces plans devront promouvoir une approche stratégique et méthodique de réduction de la vulnérabilité et des risques de catastrophes et à diminuer les pertes dues aux calamités d'ici à l'horizon 2020. Les missions conjointes annuelles d'évaluation des récoltes dans les dix sept (17) pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et de la concertation technique sur les bilans céréaliers et alimentaires pourraient servir de forum.

Plans d'urgences ou de secours existants dans les pays de la CEDEAO et du CILSS

Pays	Plan existant	Pays	Plan existant
Burkina Faso	- <i>Plan de Contingence</i> - <i>Plan ORSEC</i>	Sénégal	<i>Plan ORSEC</i>
Cap Vert	<i>Plan de secours</i>	Tchad	<i>Plan ORSEC</i>
Gambie	<i>Ind</i>	Benin	<i>Plan ORSEC</i>
Guinée Bissau	<i>Plan ORSEC</i>	Côte d'Ivoire	<i>Plan ORSEC</i>
Mali	<i>Plan ORSEC</i>	Ghana	<i>Plan ORSEC</i>
Mauritanie	<i>Plan ORSEC</i>	Togo	<i>Plan ORSEC</i>
Niger	- <i>Plan de Contingence</i> - <i>Plan ORSEC</i>	Sierra Leone	<i>Plan ORSEC</i>
Nigeria	<i>Ind</i>	Guinée	<i>Plan ORSEC</i>
Liberia	<i>Plan ORSEC</i>	<i>ind : information non disponible</i>	

Il s'agira dès la première année d'appuyer cinq (5) pays du CILSS et de la CEDEAO à disposer d'un plan national de contingence notamment au Tchad, en Guinée Bissau, en Gambie, en Sierra Leone et au Liberia, à travers des études de cas et de formulation d'un plan de contingence. Des ateliers

nationaux avec la participation de tous les acteurs (25 participants) seront organisés pour valider le plan proposé. Pour les pays côtiers de la CEDEAO, le Bénin, le Togo, le Nigeria, la Sierra Leone, le Liberia, il s'agira de les appuyer d'abord à la formulation d'un cadre institutionnel en charge de la gestion de la sécurité alimentaire à travers une étude avant de les soutenir pour l'élaboration d'un plan de contingence. L'activité permettra de mieux analyser les informations conjoncturelles par rapport à une situation de référence en lien avec une batterie de réponses graduelles et adaptées.

- **A.2.2.4. Promouvoir une analyse des enquêtes agricoles basée sur l'économie alimentaire des Ménages**

L'enquête agricole est la principale source des données conjoncturelles dans les pays du CILSS. C'est une opération annuelle de collecte de données auprès des exploitations agricoles dans le but de produire des statistiques sur l'agriculture. Ces statistiques couvrent un ensemble de données dont les principales sont celles sur la production agricole.

L'échantillon des ménages à enquêter est tiré sur la base des unités administratives (2^e ou 3^e degré selon les pays). Or, pour la mise en œuvre des différents outils d'analyse de la sécurité alimentaire (bilan alimentaire, cadre harmonisé bonifié d'analyse de la vulnérabilité, calendrier prévisionnel des crises alimentaires), il serait plus pertinent que les statistiques agricoles soient disponibles selon un découpage zonal basée sur l'économie alimentaire des ménages.

L'étude envisagée pour cette activité devra analyser la faisabilité de l'adaptation de l'échantillon de l'enquête agricole aux zones d'économie alimentaire des ménages. Elle devra déterminer les difficultés que ce nouveau découpage risque de poser dans les pays et les moyens de les atténuer. Pour ce faire, deux pays sahéliens et deux pays de la zone humide seront choisis. La synthèse globale sera partagée lors d'une rencontre du dispositif régional de veille.

- **A.2.2.5. Renforcer les capacités des réseaux d'acteurs privés en matière d'information (production et utilisation).**

Les réseaux d'acteurs (organisations paysannes, réseaux de commerçants) ont parfois l'ambition de se doter de leurs propres systèmes d'information. Le CILSS, en partenariat avec les réseaux d'acteurs régionaux (ROPPA, RECAO, ROESAO, RESOGEST) apportera des appuis méthodologiques à la mise en place de ces systèmes et à leur liaison avec les centrales d'information dans les pays. Dans la plupart des cas, il s'agira d'appuyer à travers une étude, avec l'appui de l'Assistance Technique court terme, la mise en place d'un système de collecte des données bord champ en liaison avec les Organisations paysannes faïtières notamment le ROPPA, l'ANAG/Bissau pour le cajou, etc.). Ceci permettra aux réseaux d'acteurs de contribuer aux systèmes d'information. Ces réseaux d'acteurs pourront ainsi être impliqués dans l'animation des dispositifs nationaux de suivi-évaluation des stratégies nationales de sécurité alimentaire avec des responsabilités précises dans la collecte régulière de données sur la sécurité alimentaire.

En 2004-2005, le Sahel était encore menacé particulièrement au Niger où une crise alimentaire et nutritionnelle avait sévi, laissant le pays sans ressources alimentaires et à la recherche d'un appui pour nourrir sa population. De même, la circulation des céréales inter et intra pays avait subi des entraves à la libre circulation et au refus de certains acteurs à céder leurs stocks au profit d'un tiers.

Aussi, l'assurance alimentaire est devenue une préoccupation importante des acteurs notamment les décideurs politiques, les partenaires au développement, la société civile et les populations autochtones à partir des grandes sécheresses au début des années 70, ainsi que les fortes inondations enregistrées ces dernières années dans la région. C'est pourquoi durant la décennie 80, le CILSS avait institutionnalisé la rencontre annuelle des offices céréaliers. A cette époque, ces offices

céréalières jouaient un rôle important dans la stabilité des marchés et son bon fonctionnement à travers des échanges d'informations, la localisation et l'achat des excédents, la vente de céréales durant la période de soudure, les estimations des besoins céréalières, etc.).

C'est dans cette logique que le CILSS a pris l'initiative en 2007 d'organiser une première concertation pour mettre en réseau les Sociétés d'Etats ou Offices et Commissariats chargés de la gestion des stocks de sécurité alimentaire dans la région et de promouvoir la solidarité régionale en cas de crise. Au stade actuel, trois (3) concertations ont été organisées à Niamey (Niger) en juillet 2007, à Bamako (Mali) en juin 2008 et à Dakar (Sénégal) en février 2010 au cours desquelles le processus de mise en place du Réseau des sociétés/Offices chargés de la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire (RESOGEST) a été enclenché et reçu l'adhésion de l'ensemble des acteurs (décideurs, partenaires, société civile). Cette adhésion a également été perçue et confirmée au cours de la mission de plaidoyer menée par les Sociétés, Commissariats ou offices (OPVN/Niger, CSA/Sénégal, OPAM/Mali, ONASA/Bénin, SONAGESS/Burkina Faso, CSA/Mauritanie) dans quelques pays (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Bénin, Sénégal), du 22 février au 26 mars 2009.

Il est ressorti de ces rencontres des points de vue convergents sur les missions et objectifs à assigner au réseau, à savoir :

- Faciliter les échanges d'idées, d'informations, d'expériences et même de stocks ;
- Œuvrer au développement d'une capacité régionale d'intervention rapide pendant les crises alimentaires ;
- Renforcer les capacités des dispositifs et des structures de gestion des stocks ;
- Contribuer à la souveraineté alimentaire des pays.

Un consensus s'était aussi dégagé en ce qui concerne les principes de fonctionnement du réseau, à savoir l'adhésion, l'engagement, la complémentarité, la transparence et la bonne gouvernance. La plupart des partenaires techniques et financiers (Union européenne, Coopération française, USAID, etc.) ont exprimé sans ambages leur disponibilité à soutenir cette initiative et à relayer le plaidoyer au niveau de leurs autorités hiérarchiques.

La CEDEAO et l'UEMOA ont salué cette initiative du CILSS eu égard à la pertinence de mettre en place un stock régional alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest. L'UEMOA a déjà exprimé son adhésion au processus et pour le financement d'études éventuelles. Il est aujourd'hui reconnu de façon unanime que seule une action concertée au niveau de la sous région pourrait circonscrire de façon efficace l'ampleur d'une crise alimentaire. Récemment, la 43^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres en charge de l'Agriculture et ceux des Finances des pays membres du CILSS, tenue à Ndjamena (Tchad) en mars 2010, a pris une résolution (n° 6/43/CM/2010) invitant les pays membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS à la solidarité régionale en cas de crise alimentaire. Cette solidarité doit se renforcer à travers le respect aux règles communautaires notamment la libre circulation des biens et des personnes, la levée des entraves à la libre circulation des produits agricoles et alimentaires et la facilitation des échanges entre les zones excédentaires et déficitaires. Chaque année, il sera organisé une concertation entre les acteurs du RESOGEST. Les parties prenantes s'engagent à partager sans délai les informations dont elles disposent pour faciliter la prise de décisions et la mise en œuvre de l'action appropriée (transfert, achats locaux, réserves, distribution gratuite, vente, etc.).

Il convient de noter que la production de nouvelles données en rapport avec la sécurité alimentaire n'implique pas automatiquement leur collecte à l'échelle de l'ensemble d'un territoire. La mise au point de méthodes basées sur la réalisation d'un zonage agro-socio-écologique au niveau d'un territoire puis de la sélection d'un certain nombre de zones représentatives et statistiquement

adéquates sur lesquelles concentrer la collecte d'informations détaillées a été évoquée. L'information analysée de manière systémique peut alors être extrapolée à d'autres zones.

↳ **Sous-composante 2.3 : Les systèmes d'information sur les marchés sont améliorés**

Les systèmes d'informations sur les marchés (SIM) ont été mis en place dans les années 90 dans la plupart des pays du CILSS et de l'espace CEDEAO pour collecter des données (prix, quantités), les traiter, les analyser et diffuser régulièrement des informations de marchés à l'attention des différents acteurs (puissances publiques, opérateurs économiques privés, PTF, ...) en vue de prise de décision. Aujourd'hui les SIM s'acquittent correctement de leurs missions, mais ils ne sont pas au même niveau de développement. En effet l'espace CILSS-CEDEAO se subdivise en trois groupes de pays en matière de SIM :

- a) les pays ayant un SIM opérationnel : Mali, Burkina Faso, Niger, Nigeria (NAMIS qui est un SIM fédéral et un SIM centré sur le marché international de Kano), Cap Vert, Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo (un SIM au niveau de l'ANSAT et un SIM piloté par la DSID) ;
- b) les pays ayant un SIM confronté à des difficultés méthodologiques et de fonctionnement : Mauritanie, Ghana, Gambie,
- c) les pays ne disposant pas de SIM fonctionnel : Guinée Bissau, Libéria, Sierra Leone, Tchad.

Les activités retenues permettront à travers des ateliers et des réunions techniques à :

- i) l'harmonisation des méthodologies des SIM nationaux pour une mise à niveau par le haut,
- ii) de doter les pays, qui en sont encore dépourvus, de systèmes d'informations fonctionnels et de réseaux/organisations d'opérateurs économiques privés dynamiques et résolument tournés vers le marché régional et l'espace ouest africain ;
- iii) l'extension du Réseau des SIM nationaux par un maillage dense et dynamique de systèmes d'informations sur les marchés travaillant avec et au service notamment des opérateurs économiques privés.

Les SIM génèrent et diffusent régulièrement des informations sur les prix et les stocks des produits agricoles. Ce sont des outils centraux pour l'analyse des marchés de produits alimentaires et l'évaluation de l'accessibilité des aliments. Cependant, certains pays de l'espace ouest africain en sont encore dépourvus. Ceci handicape les opérateurs nationaux de ces pays dans le développement de leurs activités commerciales aux niveaux national et régional et prive les opérateurs économiques privés des pays voisins des informations importantes.

Le CILSS, à travers son Programme Régional d'Appui Accès aux Marchés, apporte des appuis aux SIM sur le plan technique, méthodologique et matériel pour leur mise en réseau. De 2006 à 2009, le CILSS a fortement contribué à l'harmonisation des méthodes de collecte de données des SIM nationaux et assuré des échanges d'expériences par l'animation d'un réseau de SIM, le RESIMAO, et la publication d'un bulletin régional de suivi des marchés en Afrique de l'Ouest. Ce volet était une composante à part entière du projet « SOSAR/UE ». Néanmoins, ce domaine est complexe et doit être soutenu pour permettre l'intégration des nouveaux pays de la zone CEDEAO tout en améliorant l'existant. Cette sous composante apportera une attention particulière à la notion de bassin de production.

- **A.2.3.1. Renforcer et harmoniser des méthodes des SIM à travers l'espace CEDEAO et appui au RESIMAO pour leur mise en réseau**

A partir de l'année 2000, huit (8) SIM nationaux se sont mis en réseau appelé le Réseau des Systèmes d'Information sur les marchés de l'Afrique de l'Ouest (RESIMAO). Depuis lors le RESIMAO s'est élargi à d'autres pays comme la Mauritanie, le Nigeria et le Togo. La mise en réseau est une étape importante pour la mise en place d'un SIM régional indispensable en période d'ouverture des marchés. Cette activité contribuera directement à l'alimentation et à l'animation de AGRIS.

Pour la première année, l'accent sera mis sur le renforcement des acquis des années 2006 à 2008 en matière d'harmonisation des méthodologies des SIMs nationaux initiée par le CILSS et de leur mise en réseau. Un atelier technique régional par année durant les trois premières années sera organisé sur les approches méthodologiques aux SIM, le renforcement des capacités/mise à niveau des agents chargés du fonctionnement des SIM nationaux et le renforcement du réseautage des SIM nationaux.

Des appuis en matériels informatiques (1 unité complète par SIM) seront fournis à douze (12) Systèmes d'informations sur les marchés nationaux (SIM).

A partir de la 2^{ème} année, les activités porteront sur la densification et l'élargissement du réseau aux nouveaux SIM, des analyses approfondies, des productions et des publications plus rapprochées du bulletin conjoint CILSS – RESIMAO sur l'évolution du marché régional. Cette activité sera renforcée par les appuis attendus du projet AFD.

- **A.2.3.2. Fournir un appui au lancement de SIM dans les pays qui en sont dépourvus (Togo, Ghana, Libéria, Sierra Leone)**

Le Ghana, le Libéria et la Sierra Leone ne disposent pas encore de systèmes d'information sur les marchés fonctionnels à l'instar des autres pays de l'espace CEDEAO. Pour le Togo il s'agit d'appuyer la mise en place d'un seul SIM national piloté par une seule structure nationale. Dans la perspective de l'extension du Réseau des SIM nationaux (RESIMAO) et pour permettre aux acteurs de marché de ces pays (puissances publiques, opérateurs économiques privés, ONG, chercheurs, Universités, PTF..) de disposer d'informations en temps réels et des statistiques sur les marchés nationaux et régionaux, le CILSS va appuyer ces pays à disposer de SIM fonctionnels.

La première année, des missions d'information et de sensibilisation seront organisées auprès des autorités politiques, des acteurs privés nationaux et des partenaires techniques et financiers différents acteurs concernés notamment les autorités publiques. Les années suivantes, des ateliers nationaux de concertations seront organisés avec les acteurs concernés par cette problématique suivis de la mise en place effective des SIM dans ces pays. Les appuis attendus du Projet AFD viendront renforcer les activités ainsi envisagées pour le développement et la mise en réseau des systèmes d'information sur les marchés (SIM), notamment en aidant techniquement les pays à satisfaire aux conditions d'accès au RESIMAO.

- **A.2.3.3. Fournir un appui à la construction de liens opérationnels entre les SIM nationaux et de nouveaux partenaires pour la diffusion de l'information (réseaux de micro-finance, organisations paysannes, interprofessions de producteurs)**

Des acteurs de plus en plus nombreux interviennent sur les marchés nationaux et régionaux avec des besoins variés en termes d'information, de renforcement de capacités, de recherches de nouvelles opportunités d'affaires, de nouveaux partenariats et de positionnement.

Durant la 1ère année, les activités porteront sur la capitalisation des outils existants en matière de commerce et la réalisation de liens opérationnels entre les SIM et les opérateurs en vue de mieux adapter leurs produits aux besoins des opérateurs.

Quatre (4) rencontres techniques, à raison d'une rencontre par an, seront organisées entre SIM et opérateurs en vue de partager des informations sur les outils existants et des expériences réussies et les possibilités d'y accéder. Une veille stratégique sera assurée à travers des participations aux foras, ateliers techniques sur la sécurité alimentaire et les différentes thématiques (micro finance, organisations paysannes, interprofessions des acteurs du commerce régional).

- **A.2.3.4. Opérationnaliser le dispositif de suivi des flux transfrontaliers dans l'espace ouest africain (notamment entre les pays côtiers et sahéliens)**

Les SIMS nationaux collectent et diffusent régulièrement des informations sur les variables « prix » et « quantités » collectées à l'intérieur des pays. Or, les pays de l'espace CEDEAO sont de plus en plus ouverts aux marchés régional et mondial et les échanges inter pays (flux transfrontaliers) de produits agricoles et agroalimentaire notamment sont de plus en plus importants et variés. La connaissance des flux transfrontaliers de produits agricoles et de l'élevage est une préoccupation importante de la CEDEAO, des pays et des différents intervenants en matière de sécurité alimentaire, et ce compte tenu de l'importance grandissante des transferts de produits intra et entre pays qui conditionnent fortement l'accessibilité des populations aux aliments. Les pays ont déjà commencé à intégrer cette préoccupation à travers l'incorporation de points d'observation « hors frontières » dans leurs SIM. Le CILSS a un rôle important à jouer par rapport à la définition de stratégies concernant cette dynamique.

Ainsi le CILSS a déjà réalisé et fait valider en 2007-2008 au niveau régional une étude portant sur la mise en place d'un dispositif régional de suivi des flux transfrontaliers de produits agricoles et agroalimentaires en Afrique de l'Ouest.

Pour assurer le fonctionnement du dispositif régional de suivi des flux transfrontaliers animé avec les SIM nationaux, le CILSS a déjà saisi et obtenu l'aval des puissances publiques des pays membres et de l'espace CEDEAO à travers la saisine des Ministères des Finances (Directions des Douanes), du Commerce (Directions du Commerce Intérieur et Extérieur), de l'Agriculture (Directions de la Protection des Végétaux), des Chambres de commerce et des organisations/réseaux d'opérateurs économiques privés.

Par la suite, le CILSS a réalisé en collaboration avec les SIM nationaux, pendant une période de trois mois (septembre - novembre 2010), un test de suivi de ces flux transfrontaliers, basé sur la collecte d'informations « miroir » au niveau d'un panel de marchés dans 4 pays de la région (Niger, Burkina Faso, Mali et Guinée Conakry). Le présent projet permettra de capitaliser les résultats de ce test, d'améliorer la méthodologie de suivi des flux à la lumière des résultats du test et d'étendre le suivi des flux transfrontaliers aux autres pays.

Ainsi durant la première année, les activités porteront sur l'organisation de l'atelier régional de restitution et de partage des résultats de la phase test de suivi des flux transfrontaliers des produits agricoles et agroalimentaires. Les résultats de cette phase test permettront d'améliorer la méthodologie d'approche ainsi que les outils de suivi des flux transfrontaliers adoptés en 2007 par le CILSS et le RESIMAO.

Les années suivantes, le dispositif de suivi des flux transfrontaliers sera étendu à tous les pays de l'espace CEDEAO disposant de SIM fonctionnels, puis progressivement aux autres pays avec le développement de leur SIM respectifs. Les SIM nationaux disposent des budgets pour la collecte des

données de prix et de quantités sur les marchés, le CILSS apportera des appuis catalytiques pour couvrir les frais de collecte, de traitement et d'analyse des données de flux transfrontaliers de produits agricoles et agroalimentaires. Le renforcement des capacités techniques sera assuré avec la mise à disposition d'une unité informatique complète à chacun des douze (12) SIM nationaux (Cf. A231).

- **A.2.3.5. Améliorer la visibilité des opportunités d'échanges de produits agricoles et agroalimentaires dans l'espace CEDEAO plus Mauritanie et Tchad**

Depuis 1999, le CILSS appuyé par différents partenaires au fil des années (MISTOWA, USAID, CEDEAO) a organisé des conférences régionales sur les opportunités d'échanges de produits agricoles et agroalimentaires en Afrique de l'Ouest (CORPAO) dont le but est de mettre en contacts physiques les différents acteurs du marché régional (opérateurs économiques privés des différentes filières, puissances publiques, PFT,..) en vue de partager des informations sur l'évolution du marché régional et assurer la capitalisation et la diffusion des informations sur les opportunités d'échanges de produits agricoles et agroalimentaires à court et moyen termes dans l'espace CEDEAO.

Les activités envisagées portent sur la poursuite de l'organisation annuelle de la CORPAO qui est tournante au niveau des pays permettant également aux opérateurs de nouer et d'élargir leurs contacts d'affaires dans l'espace CEDEAO. La CORPAO traitera des grandes filières vivrières mais également des filières de rentes traditionnelles ou émergentes.

Durant la vie du projet, trois (3) éditions de la CORPAO seront organisées. Elles contribueront à assurer des contacts physiques entre acteurs des différentes filières, d'échanger sur les opportunités d'échanges actuelles et potentielles en vue d'outiller les différents acteurs de marché, mais de jeter les bases de mise en synergie entre les activités du CILSS dans ce domaine et celle de la CEDEAO à travers la bourse régionale des produits vivriers en vue.

- **A.2.3.6. Mettre en place des systèmes nationaux de suivi des acteurs de filières vivrières et analyse du marché de ces filières**

Les acteurs du marché régional sont de plus en plus importants avec des stratégies variables et évolutives en fonction du contexte et des filières. A cet effet, Il s'agit de développer des dispositifs d'enquêtes permettant de suivre les acteurs de l'aval des filières vivrières (collecteurs fréquentant les marchés ruraux, grossistes et semi-grossistes des marchés intermédiaires ou des marchés terminaux, transformateurs de produits, transporteurs s'ils sont spécialisés). Ceci permettra d'analyser la formation des prix le long de la filière, d'évaluer la compétitivité des acteurs et analyser les effets des réglementations.

Une analyse de marché (prix, nombre et volume d'activités, productions induites, stocks, marges réalisées, chaînes de valeurs ajoutée...) en rapport avec ces acteurs permettra de mettre en œuvre et dimensionner des actions en leur faveur, dans les domaines du crédit, de la formation ou du transfert de technologies. Les expériences d'appui aux acteurs de l'aval des filières au Sénégal, au Mali, en Guinée Conakry ou au Ghana pourront servir de références. Ces systèmes d'information pourront également établir des liens avec les interprofessions naissantes de produits vivriers dans la région.

Associée au suivi des flux transfrontaliers de produits agricoles et agro alimentaires, en collaboration avec le RESIMAO, cette activité permettra d'évaluer, dès la première année, les effets de la régulation ou dérégulation des marchés sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest ainsi que l'impact des blocages aux frontières. Cette évaluation sera restituée et validée durant la 2^{ème} année de vie du projet. Ceci permettra de mieux cibler les politiques régionales de régulation des marchés.

Le projet contribuera à assurer un maillage dense et intégré des dispositifs de suivi des marchés dans l'espace CEDEAO plus la Mauritanie et le Tchad et participer au fonctionnement de « AGRIS ».

3. Apport possible des TIC pour soutenir cette action de la Commission européenne

La présentation détaillée de cette composante du FSTP, volet 2, met en évidence toute l'importance des systèmes d'information dans une meilleure gestion de la sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Le rôle des TIC y est évoqué, mais l'on peut encore aller plus loin.

Cette composante peut être reprise sous la forme d'un projet complet, plus élaboré et spécifique à soumettre à la Commission européenne.

4. Rôle des TIC dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de sécurité alimentaire pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest

La région Afrique de l'Ouest couvre un vaste ensemble géographique et politique de 6 457 506 km². Elle renferme 17 Etats avec une population totale estimée à près de 250 millions d'habitants (soit 30% de la population du continent africain). Les pays sahéliens membres de cet espace géopolitique sont pour l'essentiel situés dans la partie Ouest du continent, à l'exception du Tchad.

Cette région est caractérisée au plan physique par une forte variabilité des précipitations à travers ces différentes zones pluviométriques : saharienne (moins de 150 mm) ; sahélienne (entre 150 et 400 mm); soudano- sahélienne (entre 400 et 600 mm) ; soudanienne (entre 600 et 900 mm) ; soudano- guinéenne (entre 900 et 1400 mm). Dans la partie sahélienne concentrant l'essentiel des populations de l'Afrique de l'Ouest, la forte irrégularité interannuelle des précipitations se traduit surtout par des périodes de sécheresse ayant des effets néfastes aussi bien sur l'environnement que sur les populations et le bétail.

La région dispose d'importantes potentialités en ressources naturelles : (i) les ressources en eau avec des grands bassins fluviaux, qui sont des cadres d'importantes activités économiques, notamment la pêche, la navigation, l'irrigation, la production énergétique, l'agriculture et l'élevage, etc. (ii) ressources forestières malgré les fortes pressions humaines.

Cependant, en dépit des énormes potentialités humaines et socio-économiques, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la faim sévissent constamment dans cette région, qui reste une des plus pauvres du continent. En effet, les indicateurs de pauvreté révèlent que sur les 30 pays les plus pauvres dans le monde, la majorité se trouvent en Afrique de l'Ouest et c'est dans ces pays que la situation alimentaire et nutritionnelle est la plus inquiétante.

Cette situation, qui est due en grande partie à la fluctuation du niveau des précipitations, la forte croissance démographique et la détérioration de l'environnement, s'aggrave avec les multiples conflits dans la région. Ces conflits résultent principalement de la gestion et du partage des ressources disponibles : rebellions armées au Mali et Niger, au Tchad ; guerres civiles en Côte d'Ivoire, en Sierra Léone, au Libéria etc. Il faut noter aussi les difficultés dans la libre circulation des personnes et des biens liées notamment à ces conflits, mais aussi au non-respect des principes de l'intégration régionale adoptés au sein des organisations sous-régionales (CEDEAO, UEMOA..). Cette

situation entrave les échanges régionaux et l'accès aux marchés et freine la dynamique d'intégration sous-régionale.

C'est pour apporter des réponses à ces différentes contraintes auxquelles font face l'Afrique de l'Ouest, et même l'ensemble du continent africain, que le Comité directeur du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), a chargé l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de préparer, en étroite collaboration avec le secrétariat du NEPAD et suivant un processus consultatif, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) pour la relance de l'agriculture africaine.

Dans le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) adopté en 2002 dans le cadre du NEPAD, le secteur fondamental (pillar3), sur les quatre que comporte le PDDA, est une réponse aux graves crises de sécurité alimentaire et de malnutrition qui frappent le continent africain de façon générale et la région ouest africaine en particulier.

La mise en œuvre de ce secteur fondamental devait aider la sous région à combler son retard en matière de productivité agricole à travers : (i) l'appui aux petits agriculteurs à jouer un rôle essentiel dans l'accroissement des disponibilités alimentaires à proximité des zones les plus nécessiteuses, ainsi que dans l'augmentation des revenus ruraux, l'expansion des possibilités d'emplois et la croissance des exportations, mais aussi (ii) l'amélioration des services d'appui à l'agriculture, le lancement de projets pilotes destinés aux communautés pauvres et la mise en place d'un environnement porteur.

Les investissements dans ce secteur fondamental doivent permettre de faire face à la fréquence et à la gravité croissante des catastrophes et des situations d'urgence au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Toutefois, des interventions humanitaires rapides, suivies d'une phase de redressement, seront nécessaires avant que le développement normal puisse se poursuivre.

La mise en œuvre de ce secteur fondamental entre en droite ligne dans le cadre du mandat du CILSS qui, depuis plus de 30 ans, s'investit dans ce domaine au niveau du Sahel et depuis peu dans toute la région ouest africaine avec l'appui de ses partenaires financiers et techniques. En effet, le CILSS est la seule institution sous régionale disposant d'un dispositif fonctionnel d'anticipation sur les crises alimentaires dans la sous région ouest africaine. La reconnaissance de cette compétence lui a valu d'être désigné en Décembre 2006 comme le bras technique de la CEDEAO pour la mise en œuvre du volet « Prévention des crises alimentaires en Afrique de l'Ouest ». Il s'agit, entre autres, pour le CILSS d'étendre ses activités de prévention et de gestion des crises et autres calamités naturelles à l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Dans cet ordre d'idées, le CILSS, conjointement avec la CEDEAO et le NEPAD, a élaboré le Cadre stratégique de sécurité alimentaire pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest (CSSA/AO) porté par ces trois organisations. Le CSSA/AO comporte des actions prioritaires transversales devant être mises en œuvre. Nous reproduisons ci-dessous celles relatives à la gestion de l'information et à l'utilisation des connaissances.

L'utilisation des médias comme agents du changement social s'impose aujourd'hui en Afrique de l'Ouest. Ils sont indispensables pour accompagner les programmes visant le changement des comportements et des habitudes en matière de sécurité alimentaire. La production d'outils de communication et de plaidoyers pour une large diffusion de l'information scientifique et technique, la formation et la sensibilisation pour agir sur les comportements nutritionnels des populations de l'Afrique de l'Ouest s'avère indispensable.

Par ailleurs, pour une meilleure appropriation du CSSA/AO, une politique de communication pour rendre visible et lisible le cadre stratégique et ses plans d'action s'impose.

Les actions prioritaires concernent :

- Elaboration d'une politique de communication autour du CSSA/AO ;
- Elaboration et diffusion des dossiers techniques, de plaidoyer et de communication en vue d'appuyer les réseaux et cadres de concertation de la Sécurité Alimentaire en plaidoyer et à la sensibilisation dans la prise en compte des questions de population pour une sécurité alimentaire durable au Sahel ;
- La création d'une Interface Régionale de Ressources en matière de Population et développement. Il s'agit d'un Centre d'excellence qui servira de centre d'agrégation et d'orientation des réseaux existants et des nouveaux réseaux qui verront le jour ; de dépôt et de partage des ressources médiatiques et documentaires et de développement de supports pour la formation des communicateurs.
- La construction de partenariat multimédia élargi incluant la TV, la radio, les médias populaires traditionnels et les services Internet en Afrique de l'Ouest ;
- L'amélioration du dialogue entre chercheurs, communicateurs, partenaires et décideurs.

Ces actions prioritaires ont besoin d'être mises sous la forme d'un projet à travers les TIC pourraient être utilisées pour l'amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

5. Conclusion

Comme on peut le constater, les TIC ne sont que faiblement prises en compte dans la gestion de la sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique alors qu'elles pourraient y contribuer plus efficacement. Nous pensons que pour y parvenir, il est nécessaire de concevoir des projets spécifiques mettant en évidence la contribution des TIC à l'amélioration de la sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest. De tels projets ne manqueront pas de bailleurs de fonds. La Commission européenne, par exemple, pourrait être intéressée par de tels projets en raison de sa forte implication dans la problématique de la sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Une telle initiative viendrait convaincre plus d'une personne que les TIC, loin d'être de l'utopie, peuvent effectivement être mises à contribution pour une meilleure gestion de la sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Fait à Ouagadougou, le 6 juin 2011

Issa Martin BIKIENGA

Ingénieur agro-économiste
Tél. : (226) 70 26 07 58
e-mail : issa_bikienga@yahoo.fr